

-----  
**Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil Municipal**

-----  
Nombre de  
conseillers élus :  
19  
-----

*Séance du 13 mai 2015*

-----  
Nombre de  
conseillers en  
fonction : 19  
-----

Sous la présidence de Monsieur ZENNER Pierre, Maire

-----  
Nombre de  
conseillers  
présents : 17  
-----

- Présents : ➤ Mesdames HEGUE Rose Marie, MULLER Françoise, VAZ Natacha, TONIN Magaly, BRILI Catherine, ROESSLINGER Aurore, DELVO Céline, NEY Chantal, CHARPENTIER Emilie.  
➤ Messieurs EVEN Philippe, POUYET Gérard, SPET Arnaud, SCHLINQUER Jean-Michel, STANEK Philippe, SALMON Jean-Claude, BECKER Daniel.

Absents excusés : M. BURY Daniel donne procuration à Mme BRILI, M. CITTON Christophe donne procuration à M. SPET,

Secrétaire de séance : M. SCHLINQUER Jean-Michel

Objet : Motion concernant le dossier A31 bis dans la région messine

D : 35/2015

**Sur exposé de M. le Maire,**

Le conseil municipal de Kœnigsmacker est informé du projet dit « A31 bis » dont l'objectif a pour but d'élargir et d'aménager l'autoroute A31 existante.

Il est toutefois rappelé que si certaines options techniques sont pertinentes, il est regrettable qu'aucun investissement ne soit prévu pour la section centrale entre Fey et Richemont.

Le projet se borne à préconiser un report du trafic de transit Nord-Sud sur le contournement Sud-Est de Metz et l'A4 au Nord-Est de Metz.

Dans le cadre du débat, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**SOLLICITE** que les réflexions ci-après puissent être prises en compte.

- Il est inacceptable qu'entre Toul et la frontière et hors traversée des villes, on laisse une seule section à 2x2 voies, celle de Fey-Augny. Ce sera un véritable goulot d'étranglement,
- Le contournement Sud-Est de Metz a été cofinancé par les collectivités territoriales pour faciliter les déplacements locaux. De ce fait, il n'est pas aux normes autoroutières et n'a que 2x2 voies. En de nombreux points, il est déjà en limite de saturation, notamment entre Peltre et l'ex RN3. Il est donc inconcevable d'utiliser cette section d'intérêt local pour y reporter la masse du transit Nord-Sud, avec des milliers de poids lourds, voitures, caravanes et autres véhicules. Cela reviendrait à transférer sur le contournement Sud-Est, les problèmes actuels de l'A31,
- Sur l'A4 au Nord-Est de Metz, les collectivités souhaitent depuis longtemps que la mise à 2x3 voies soit associée à la création concomitante d'un demi-échangeur permettant enfin aux habitants du secteur d'accéder à l'A4. Par ailleurs, en cas de mise à 2x3 voies de cette section, les normes de nuisances de bruit applicables aux ouvrages neufs devront être respectées. Enfin dès à présent, la Croix de Hauconcourt reliant l'A4 à l'A31 est saturée. Là encore, le report du transit Nord-Sud sur le contournement Sud-Est et l'A4, entraînerait des difficultés inextricables.

Pour extrait conforme,  
Kœnigsmacker, le 18 mai 2015  
Le Maire,  
Pierre ZENNER



Votants : 19	
Pour	19

REÇU EN PREFECTURE

le 19/05/2015

Application agréée E-legalite.com

057-245703703-20150518-D35\_2015-DE

-----  
**Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil Municipal**

-----  
Nombre de  
conseillers élus :  
19

*Séance du 13 mai 2015*

-----  
Nombre de  
conseillers en  
fonction : 19

Sous la présidence de Monsieur ZENNER Pierre, Maire

-----  
Nombre de  
conseillers  
présents : 17

- Présents :
- Mesdames HEGUE Rose Marie, MULLER Françoise, VAZ Natacha, TONIN Magaly, BRILI Catherine, ROESSLINGER Aurore, DELVO Céline, NEY Chantal, CHARPENTIER Emilie.
  - Messieurs EVEN Philippe, POUYET Gérard, SPET Arnaud, SCHLINQUER Jean-Michel, STANEK Philippe, SALMON Jean-Claude, BECKER Daniel.

Absents excusés : M. BURY Daniel donne procuration à Mme BRILI, M. CITTON Christophe donne procuration à M. SPET,

Secrétaire de séance : M. SCHLINQUER Jean-Michel

Objet : Motion contre le projet d'instauration de péages sur l'autoroute A31

D : 34/2015

**Sur exposé de M. le Maire,**

Le Conseil Municipal de Kœnigsmacker est informé du projet dit « A31Bis » dont l'objectif a pour but d'élargir et d'aménager l'autoroute A31 existante.

Il est toutefois rappelé que l'une des options de ce projet consiste à financer les travaux par le biais de la création de péages, notamment sur l'A4 au Nord-Est de Metz et sur l'A31 au Nord de Thionville.

Dans le cadre du débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AFFIRME** très clairement sa totale opposition à la création de péages sur l'autoroute existante.
- **SOLLICITE** que les réflexions ci-après puissent être prises en compte.
  - A l'origine, les premiers tronçons de l'A31 ont été largement financés par le conseil général de la Moselle.
  - La saturation de l'A31 est accentuée par le trafic des poids lourds, caravanes et autres véhicules extérieurs au département. Les Mosellans qui utilisent l'A31 pour aller travailler, n'ont pas à payer un tribut quotidien servant à écouler ces flux en transit.
  - Initialement, l'écotaxe sur les poids lourds devait cofinancer les travaux de l'A31. Cela aurait permis de faire contribuer les véhicules étrangers au financement des infrastructures. En effet, avec leurs réservoirs qu'ils remplissent au Luxembourg, ceux-ci vont jusqu'en Espagne sans supporter aucune de nos taxes sur le carburant. Par démagogie, la ministre Ségolène ROYAL a hélas supprimé l'écotaxe. Toutefois, les Mosellans n'ont pas à en supporter les conséquences.
  - L'abandon de l'écotaxe a fait suite aux manifestations violentes des « bonnets rouges » Bretons. Or en Bretagne, toutes les autoroutes et voies rapides sont gratuites. Ce serait un comble que pour satisfaire des Bretons déjà privilégiés, ont imposé par contrecoup des péages aux Mosellans.
  - La création d'une écotaxe régionale sur les poids est la solution qui apporterait du financement, tout en dissuadant le transit international dans le sillon mosellan. L'Allemagne a une taxe de ce type (LKW Maut), qui entraîne un report du trafic en Lorraine et en Alsace ; il faut réagir en sens inverse.

Pour extrait conforme,  
Kœnigsmacker, le 18 mai 2015  
Le Maire, Pierre ZENNER



Votants : 19

REÇU EN PREFECTURE

Le 19/05/2015

Application agréée E.legalite.com

057-2157 037 03-2015 0518-034\_2015-DE